

2e édition - DOCUMENT RELAIS 1 - Janvier 2017

Document relais sur les droits de l'enfant –

La perspective des droits de l'enfant concernant le plan  
d'action pour la collaboration établi sur 5 ans

# Engagement des associations de diasporas et de migrants :

## Une perspective fondée sur les droits de l'enfant

Ce document fait partie de la deuxième édition des documents relais sur les droits de l'enfant, commentés lors des Journées de la société civile du Forum Global sur la Migration et le Développement (Dhaka, Bangladesh, du 8 au 10 décembre 2016). Il étudie les éléments, en lien avec les associations de diasporas et de migrants, touchant particulièrement les enfants concernés par la mobilité et aux autres enfants touchés par la migration.



CREDITS: © tdh / François Struzik

Ces documents relais peuvent être téléchargés sur [www.terredeshommes.org](http://www.terredeshommes.org),  
[www.destination-unknown.org](http://www.destination-unknown.org) et [www.madenetworks.org/documents](http://www.madenetworks.org/documents)  
Correspondance: [info@terredeshommes.org](mailto:info@terredeshommes.org)

 **Global Forum on  
MIGRATION & DEVELOPMENT**

# Points clés des ODD, de la Déclaration de New York et Principes recommandés:<sup>1</sup>

## Objectifs de développement durable (ODD)<sup>2</sup>

Parmi les cibles des ODD qui permettraient de renforcer les effets du travail des associations de diaspora et de migrants, on compte :

- 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
- 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

## Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants<sup>3</sup>

Il est fait mention des diasporas en particulier dans les paragraphes suivants :

- 46. (...) Nous prenons acte des avantages que présente la migration pour les pays d'origine, notamment grâce à la participation des diasporas au développement économique et à la reconstruction. Nous nous engageons à réduire les coûts associés à la migration de la main-d'œuvre et à promouvoir les politiques et pratiques de recrutement respectueuses de l'éthique tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Nous nous emploierons à rendre plus rapides, moins coûteux et plus sûrs les envois de fonds par les migrants tant dans les pays d'origine que dans les pays bénéficiaires, notamment grâce à la réduction des coûts de transaction, ainsi qu'en facilitant les échanges entre les diasporas et leurs pays d'origine. Nous aimerions que ces contributions soient davantage prises en considération et, qui plus est, intensifiées dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030.
- 54. Nous nous appuyerons sur les mécanismes de coopération et de partenariat bilatéraux, régionaux et mondiaux existants, dans le respect du droit international, pour faciliter les migrations conformément au Programme 2030. À cette fin, nous renforcerons la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, notamment au moyen de processus consultatifs régionaux, les organisations internationales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations économiques régionales et les autorités gouvernementales locales, ainsi qu'avec les recruteurs et employeurs compétents du secteur privé, les syndicats, la société civile et les groupes de migrants et des diasporas. (...)
- 69. Nous sommes d'avis que, pour chaque situation donnant lieu à des déplacements massifs de réfugiés, il revient au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en étroite coordination avec les États concernés, y compris les pays hôtes, et avec la participation d'autres entités compétentes des Nations Unies, d'élaborer et d'initier une réponse d'ensemble à la question. Une telle réponse suppose une démarche multipartite mettant à contribution les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les partenaires de la société civile (notamment les organisations confessionnelles, les organisations de la diaspora et les milieux universitaires), le secteur privé, les médias et les réfugiés eux-mêmes.

## Annex II

- 8(t) L'utilisation de la contribution des diasporas; le renforcement des liens avec les pays d'origine ;
- 15. La société civile, le secteur privé, les communautés de la diaspora et les organisations de migrants seraient invités à contribuer à l'établissement du pacte mondial.

## Principes recommandés lors de la conduite d'actions liées aux enfants concernés par la mobilité et aux autres enfants touchés par la migration<sup>4</sup>

- 6. Aucun enfant n'est illégal – Les enfants devraient être protégés contre toutes les formes de discrimination.

1 Ces principes sont en correspondance directe avec le sujet traité mais n'excluent pas pour autant d'autres principes.

2 [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F)

3 [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/L.1&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.1&referer=/english/&Lang=F)

4 <http://principlesforcom.jimdo.com/>; <http://destination-unknown.org/wp-content/uploads/recommended-principle-EN.pdf>

## Recommandations clés

- 1 Réaliser les ODD qui renforcent les effets du travail des diasporas avant 2030, afin de pouvoir atteindre les autres ODD.
- 2 Créer les modalités nécessaires au renforcement du rôle des associations de diasporas et de migrants en tant qu'acteurs du développement et coopérer avec les autorités locales et nationales afin de coordonner l'approche en termes de développement et de protection de l'enfance.
- 3 Développer des politiques concernant les diasporas, intégrées à une démarche multidimensionnelle conjointe entre les niveaux locaux et nationaux.
- 4 Renforcer la coopération entre les organisations de défense des droits des migrants, des droits de l'enfant, les diasporas, les médias et les autorités afin de consolider les politiques publiques, de mener de campagnes anti-xénophobes et de coordonner les services offerts aux enfants touchés par la migration.
- 5 Développer de grandes campagnes en faveur des droits des enfants migrants à partir de campagnes de plaidoyer plus spécifiques (par exemple la traite, le mariage forcé ou la xénophobie) lancées par les diasporas.
- 6 Etudier les modèles d'engagement Nord-Sud et Sud-Sud des diasporas afin de comprendre leurs effets sur les enfants et de les intégrer aux politiques concernant les diasporas.
- 7 Investir dans le potentiel d'innovation des jeunes et des enfants issus des diasporas, et le favoriser, afin de mieux identifier leurs besoins et leurs sujets de préoccupation.

## Contexte

À l'exception d'un paragraphe qui reconnaît « la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable<sup>5</sup> », le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait principalement référence à la vulnérabilité des migrants et à leurs besoins en termes de protection et d'égalité des droits. Cependant, les diasporas et leurs associations sont des acteurs clés du développement. Leur esprit d'entreprise et leurs investissements alimentent la croissance économique et des changements positifs dans un grand nombre de leurs pays d'origine. L'association de leurs connaissances locales et de leurs liens émotionnels accroît la probabilité qu'elles prennent le risque d'investir là où d'autres n'oseraient pas. Cela a des effets si conséquents que l'Union Africaine considère sa diaspora comme une sixième région.<sup>6</sup>

On estime qu'en 2015 les transferts de fonds ont dépassé un montant de 601 milliards de dollars américains, dont près de 73% étaient destinés aux pays en développement. C'est plus du triple du montant de l'Aide publique au développement et bien plus que les investissements directs étrangers. Cela représente plus de 10% du PIB de 25 pays en développement et a permis d'augmenter les investissements réalisés dans le domaine de la santé, de l'éducation et des petites entreprises. Cependant l'effet réel de ces transferts de fonds reste inconnu puisque ces statistiques n'incluent pas les transferts non enregistrés.<sup>7</sup> En plus du volume de ces transferts, c'est l'efficacité avec laquelle ces fonds sont utilisés qui devrait être reconnue. Du fait que ces associations ont tendance à fonctionner de manière organique et à opérer en dehors des structures gouvernementales et institutionnelles, une part plus importante est versée directement aux bénéficiaires. En plus de leurs retombées en termes de baisse de la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie et de croissance économique, ces transferts de fonds devraient être reconnus pour leur effet sur la manière dont les enfants peuvent jouir de leurs droits.

L'effet des actions des associations de diasporas et de migrants va bien au-delà de ces transferts de fonds. Leur diversité de représentation, leurs buts, leurs activités et leurs objectifs politiques ont une influence sur les gouvernements, les mécanismes et organisations multilatérales, les médias, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que d'autres groupes d'influences aussi bien dans leurs pays d'origine que d'arrivée. On trouve parmi ces associations un nombre croissant de réseaux de jeunes issues des diasporas (par exemple le Réseau des Jeunes de la Diaspora Africaine en Europe), qui mènent des actions visant à soutenir les jeunes et les enfants dans le contexte de la migration, à les autonomiser, à défendre leurs droits ou à favoriser les programmes d'échanges pour la jeunesse.

Bien que les diasporas et leurs associations soient considérées d'un œil positif en ce qui concerne les transferts de fonds, la création d'emplois, l'accès aux services et le développement de compétences, une forme de suspicion subsiste souvent entre elles et les gouvernements de leurs pays d'origine et/ou d'arrivée. Les communautés de la diaspora, et plus particulièrement la première génération, travaillent souvent directement avec les autorités locales et les chefferies plutôt qu'avec le gouvernement car cela permet de construire une relation plus concrète, moins bureaucratique, où la confiance née plus facilement. Le manque de confiance à l'égard du gouvernement peut être dû aux allégeances politiques de certaines associations de diasporas, au fait qu'elles soient traitées comme des acteurs non professionnels du développement, à la corruption, ainsi qu'à l'absence de modalités de collaboration efficaces. De plus, il existe souvent un manque de connexion entre elles et ceux travaillant dans le développement international, bien que leurs objectifs se recoupent souvent.

Un grand nombre d'organisations de diasporas ne se consacrent pas en particulier aux enfants et à leurs droits, cependant leurs activités ont fréquemment une incidence directe sur les enfants dans le contexte des migrations, qu'ils vivent dans leurs pays d'origine ou dans un pays d'arrivée. Au vu de cette situation, ces organisations devraient donc être considérées comme des acteurs de poids dans la réalisation des droits de l'enfant, et tout particulièrement dans le contexte des migrations intrarégionales ou internationales.

---

5 [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/L.1&referer=http://www.google.co.uk/url?sa=t&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&referer=http://www.google.co.uk/url?sa=t&Lang=F)

6 <http://auads-nl.org/au-sixth-region/> (en anglais)

7 <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1450455807487/Factbookpart1.pdf> (en anglais)

# Défis et questions clés

## Portée des transferts de fonds sur les enfants

La destination des parents (nord ou sud), leurs compétences et leur sexe ont une incidence sur le montant et l'utilisation des fonds transférés vers leur pays d'origine. On suppose généralement que les mouvements migratoires se font principalement du Sud vers le Nord. Toutefois, les migrations Sud-Nord ne représentent que 34% des migrations, alors que les migrations Sud-Sud en représentent 38%.<sup>8</sup> Les migrants les plus qualifiés ont tendance à se rendre au nord, à transférer des fonds plus importants et à devenir des investisseurs. Pour leur part, les migrants moins qualifiés ont tendance à se concentrer sur le soutien apporté à leur famille et à investir dans des domaines au bénéfice social élevé (par exemple la santé, l'éducation et les petites entreprises). Bien que de tels facteurs aient des répercussions considérables sur les enfants, peu de recherches ont été menées, particulièrement sur les migrations Sud-Sud. On estime qu'en Afrique subsaharienne 65% des migrations sont intrarégionales. Afin de développer des politiques concernant les diasporas, il est nécessaire de comprendre le profil de ces migrants, car ces politiques ne doivent pas se concentrer uniquement sur la quantité de fonds transférés, mais aussi sur la qualité des engagements pris.

Le coût des transactions a également des répercussions sur les enfants. Bien que ce coût soit en moyenne de 8%, il monte jusqu'à 20% en Afrique subsaharienne et dans les îles du Pacifique.<sup>9</sup> En conséquence, les moins qualifiés et les moins bien rémunérés ont tendance à devoir consacrer une plus grande part de leurs transferts de fonds aux coûts de transaction. Au vu de l'importance accrue qu'ils portent au soutien familial, cela a des conséquences directes sur leurs enfants. En plus de la cible 10.7C des ODD, dont le but est de « faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent », le Plan d'Action de La Valette a été créé. Ce dernier va plus loin que les ODD, car il cherche à « recenser les couloirs de transfert de fonds pour lesquels les partenaires s'engagent à réduire de manière significative les coûts d'ici à 2020, de l'Europe vers l'Afrique et en Afrique, conformément à la législation nationale en vigueur »<sup>10</sup>, ainsi qu'à « développer au niveau des diasporas des modèles d'investissement visant à tirer parti des économies des migrants pour le développement des entreprises locales et la promotion du développement économique local ».<sup>11</sup>

Les associations de diasporas sont également des investisseurs sociaux, qui comblent des lacunes et développent des services afin de protéger les enfants vulnérables. Elles fournissent une aide d'urgence suite aux catastrophes naturelles (comme dans le cas du tsunami dans l'Océan Indien ou des tremblements de terre à Haïti ou au Népal) ou pour faire face à un conflit (p. e. en Syrie). Les fonds émanant des diasporas sont aussi utilisés pour influencer sur la situation politique des pays d'origine, par exemple pour soutenir un parti politique, un groupe armé ou un mouvement de la société civile donné (Colombie, Cuba, Irlande, Moyen-Orient, Somalie, Sri Lanka, Tibet, etc.), afin d'instaurer la paix, de construire une nation ou de renverser un régime répressif. Dans certains cas cependant, ces fonds ont été utilisés pour soutenir un des camps impliqués dans un conflit, dont en de rares occasions un camp qui recrutait des enfants soldats (p. e. au Sri Lanka). Tout cela a des conséquences pour les enfants vivant dans ces pays d'origine.

Bien que ces fonds puissent être synonymes de bénéfices économiques et sociaux, le prix à payer pour les enfants restés sur place est élevé. Leur famille se retrouve dispersée et ils grandissent parfois sans voir leurs parents, particulièrement si ceux-ci ne peuvent pas se rendre librement chez eux. De plus la situation financière précaire des parents en situation irrégulière peut rendre tout envoi d'argent impossible, malgré toute leur bonne volonté. Les enfants de migrants présents dans le pays d'accueil peuvent également souffrir du fait que leurs parents occupent deux emplois ou plus afin de pouvoir envoyer des fonds chez eux. Les parents concernés peuvent être souvent absents et ne fournir qu'un cadre et une discipline limités à leurs enfants. Sans le soutien d'une communauté étendue dont ces enfants auraient pu bénéficier chez eux, ces derniers sont livrés à eux-mêmes et risquent de développer des comportements problématiques, voire de rejoindre un gang.

8 <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1450455807487/Factbookpart1.pdf> (en anglais)

9 <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1450455807487/Factbookpart1.pdf> page 7 (en anglais)

10 [http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/ACTION-PLAN-FR-%282%29\\_pdf/](http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/ACTION-PLAN-FR-%282%29_pdf/)

11 *ibid*

La dépendance excessive à ces transferts de fonds peut également donner l'impression que seule la migration offre l'alternative d'une vie meilleure et pousser d'autres personnes à migrer malgré l'incertitude et le danger. Les fonds sont aussi utilisés pour faire voyager les enfants jusqu'aux pays d'accueil. Mais les voies légales étant limitées et les lois sur le regroupement familial restrictives, les enfants empruntent souvent la voie de la migration irrégulière pour rejoindre leur famille, ce qui peut les exposer à de graves violations de leurs droits, tels que la traite, les abus sexuels, la violence, la détention ou même la mort.

## Comblent les lacunes des services offerts aux enfants migrants

En plus de procurer des ressources à leurs pays d'origine, ces associations soutiennent leurs communautés dans leurs pays d'arrivée (p. e. via des associations de villes natales). De fait, certaines d'entre elles travaillent uniquement avec ces communautés et leurs activités incluent souvent une forte composante d'entraide, de charité ou de bénévolat suscité autant par un sentiment d'obligation que par préoccupation civique.

Un nombre important de programmes s'adresse directement aux enfants de migrants, aux enfants issus des diasporas, aux enfants en situation de migration (dont les enfants séparés de leurs familles et les mineurs non accompagnés) ou aux enfants victimes de traite, vendus ou exploités. L'éventail de leurs activités varie grandement. On y trouve des programmes de facilitation de l'intégration, de soutien scolaire (p. e. pour les Chinois et les Coréens) ou permettant de créer leurs propres écoles ou activités communautaires (activités culturelles, cuisines communautaires, salles de réunions publiques, etc.). D'autres facilitent le contact au sein des familles, y compris en fournissant une aide pour la recherche et la réunification des membres de la famille. Ces services peuvent inclure un travail en lien avec les services sociaux permettant de fournir un bilan détaillé du pays pour les enfants et les familles, d'offrir un aide juridique pour l'évaluation de leur situation, d'aider pour les traductions nécessaires et de fournir des informations aux enfants, y compris aux victimes de traite ou d'exploitation.

De par leur connaissance du pays d'origine et d'arrivée, ces associations se trouvent dans une position stratégique qui leur permet d'offrir une assistance personnalisée aux enfants migrants. Bien que leurs activités aient des retombées conséquentes sur les bénéficiaires, leur portée est souvent limitée par un manque de ressources, une approche fragmentée et basée sur le principe d'entraide. Les enfants migrants se retrouvent laissés pour compte si leur diaspora n'offre pas le type de soutien dont ils ont besoin.

Récemment, les fonds alloués à ces petites associations de diasporas et de migrants ont diminué, ces financements étant redirigés vers de grands centres pour les réfugiés.

Dans les pays d'arrivée, renforcer le professionnalisme des services et leur coordination (sans pour autant renoncer à la force de la composante d'entraide) entre les migrants, les organisations de diasporas et les services publics, permettrait de fournir une protection plus complète aux enfants.

## Développement de compétences liées à la protection de l'enfance et soutien aux enfants

Certaines associations de diasporas ont endossé un rôle dans le développement de compétences aussi bien dans leur pays d'origine que d'arrivée. Elles sont bien placées pour mettre à profit leurs connaissances des deux pays afin de former les responsables politiques, les services spécialisés, voire même les migrants ou les familles de la diaspora. Des initiatives ont vu le jour pour tenter de former les hauts responsables politiques ainsi que les professionnels de la protection de l'enfance dans le pays d'origine, en s'inspirant des meilleures pratiques en place dans le pays d'arrivée ou d'autres pays et en fournissant des informations sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Dans les pays d'arrivée, ces associations ont créé des programmes de formation, mené des recherches ou produit des publications à destination des services spécialisés travaillant avec des enfants migrants ou issus des diasporas (par exemple Africans Unite Against Child Abuse). Elles dispensent aussi des formations sur la protection de l'enfance aux parents de familles migrantes ou issues des diasporas. Cependant, cette position fortement axée sur la protection de l'enfance est spécifique de certaines associations. Il s'agit souvent de former ou de fournir des informations à un pays d'origine ou à une diaspora. Plus de coordination entre les associations de diasporas ou de migrants originaires de différents pays ou différentes régions pourrait permettre de toucher un plus grand nombre d'enfants dans les pays d'arrivée.

## Défendre les droits de l'enfant dans les pays d'origine et d'arrivée

Les organisations de diaspora sont souvent impliquées dans des activités de plaidoyer et de sensibilisation, soit dans leur pays d'arrivée, soit en lien avec leur pays d'origine/d'ascendance. Ces activités peuvent prendre des formes distinctes et sont, dans certains cas, fortement politisées. Par exemple, les diasporas cubaine, irlandaise, juive, tamoule, tibétaine ou sud-africaine (pendant l'apartheid) ont été très actives dans leurs pays d'arrivée, ainsi qu'au niveau régional et international, y compris sur la question des droits de l'homme. En ce qui concerne les droits de l'enfant, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, l'Examen périodique universel ainsi que des organes régionaux font partie des cibles principales de ces activités. Ces organisations de diasporas, et particulièrement celles originaires de pays où la société civile ne peut pas opérer librement (tels que la RPDC, l'Érythrée et le Turkménistan), ont envoyé des informations concernant la situation des droits de l'enfant ainsi que des recommandations afin de faire pression sur les États et les pousser à remplir leurs obligations envers les enfants. Les mêmes mécanismes ont été utilisés afin de défendre les enfants migrants dans leurs pays d'arrivée, contre les discriminations en particulier.

Ces associations font également pression sur leurs pays d'arrivée ou sur des mécanismes internationaux afin de faire naître des politiques soutenant ou remettant en cause les gouvernements de leurs pays d'origine/d'ascendance, ce qui peut avoir des retombées considérables sur les enfants vivant dans ces pays. À distance, elles soutiennent certains partis, certains mouvements sociaux ou organisations de la société civile et font pression en leur nom. Certaines associations de diasporas et de migrants concentrent leurs activités sur les questions liées aux droits de l'homme dans leurs pays d'origine, y compris celles touchant aux droits de l'enfant, telles que les discriminations fondées sur le sexe, le mariage précoce et forcé, la sorcellerie et les mutilations génitales féminines (p. e. Foundation for Women's Health Research and Development).

Certaines associations de diasporas et de migrants défendent fermement leurs droits dans leurs pays d'arrivée (par exemple Migrants Rights International). Entre autres sur des questions liées à la discrimination et à la xénophobie (p. e. envers les enfants migrants au sein de l'école) ; au droit des filles, via des campagnes, l'éducation communautaire, des programmes et des recherches sur les pratiques leur portant préjudice ; en faisant pression sur les gouvernements des pays d'arrivée pour les pousser à s'exprimer sur les droits des minorités dans leurs pays d'origine (particulièrement si elles sont opprimées) ou sur des violations des droits de l'enfant. Une action conjointe de différentes associations de diasporas et de migrants favoriserait les campagnes anti-xénophobes.

Un grand nombre de groupes militent également pour l'accès aux services, y compris pour les migrants en situation irrégulière. Des activités spécifiques ont aussi été menées en faveur des enfants migrants, concernant la citoyenneté, l'accès aux services, la suppression des détentions arbitraires et d'autres lois migratoires dissuasives.

Ces activités ont également permis de combler un manque dans le système de protection de l'enfance, lorsque ce dernier ne fournit pas aux enfants migrants la protection à laquelle ils ont droit. Cependant, dans le cas des services, une plus grande coordination entre les groupes de pression pourrait être créée, particulièrement s'ils se consacrent aux mêmes questions touchant aux droits de l'enfant.

Un grand nombre d'associations de diasporas et de migrants font avancer la cause des droits de l'enfant de bien des façons, mais elles ne se représentent pas encore leurs activités en ces termes. Au vu de leur impact tant sur leurs pays d'origine que d'arrivée, une démarche fondée sur les droits de l'enfant devrait être encouragée, en parallèle du développement de politiques concernant les diasporas et les associations.

**Remerciements** : Ces documents relais ont été rédigés par Lisa Myers, Mirela Shuteriqi et Ignacio Packer pour Terre des Hommes [www.terredeshommes.org](http://www.terredeshommes.org) et la campagne Destination Inconnue [www.destination-unknown.org](http://www.destination-unknown.org). Nous remercions tous les représentants du large éventail d'organisations qui ont partagé avec nous leurs commentaires pertinents et alimenté les discussions ayant mené à la préparation de ces documents initiaux. Les discussions se poursuivront au cours des Journées de la société civile (et par la suite) afin de renforcer les efforts d'intégration d'une perspective fondée sur les droits de l'enfant, la migration et le développement dans le Plan d'action pour la collaboration, établi sur 5 ans.

**Disponible en** : anglais (version originale), français et espagnol. **Donateurs** : Fondation Oak et Terre des Hommes | © Creative Commons